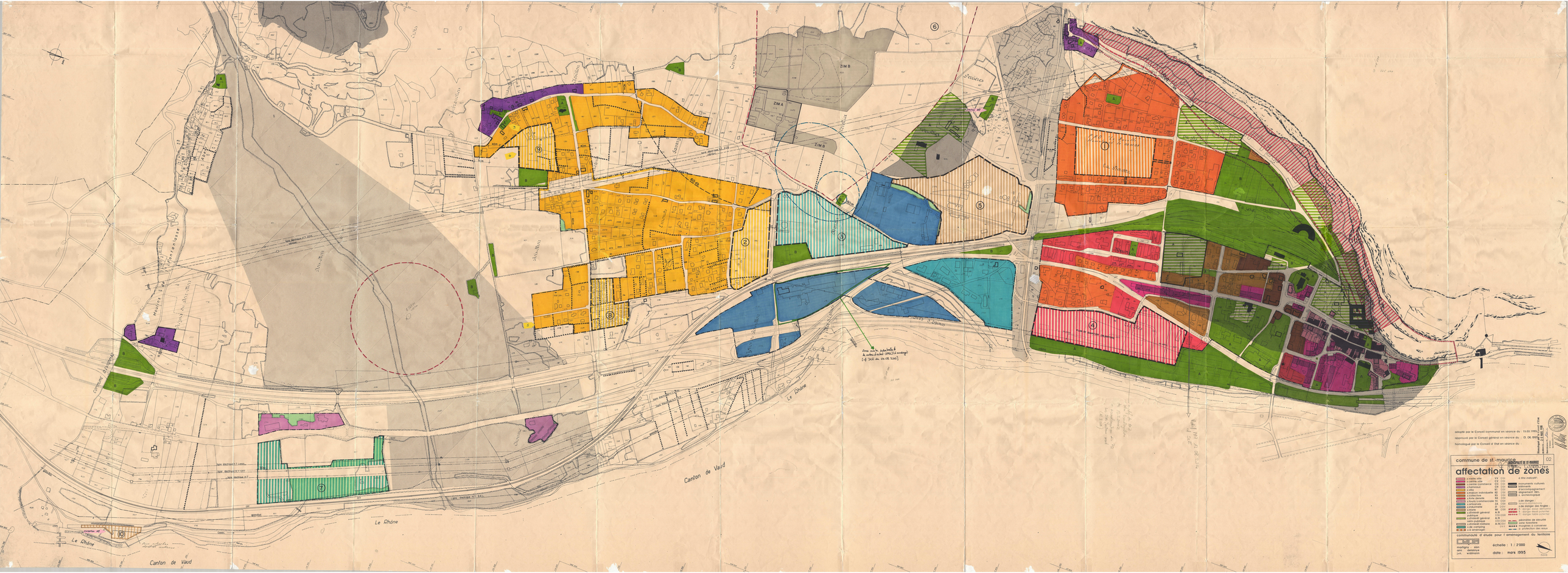


adopté par le Conseil communal en séance du : 15.03.1995

approuvé par le Conseil général en séance du : 13. 06. 1995

homologué par le Conseil d'Etat en séance du :

commune de st-maurice

02

affectation de zones

- a zone villa
- b zone village
- c centre commerce
- d hameau
- e ferme
- f maison individuelle
- g collective
- h artisanale
- i hôtel/commerce
- j artisanale
- k industrielle
- l sites
- d'intérêt général
- m sans publicité
- d'intérêt général sans publicité
- n de camping
- o à aménager

- a site indicatif :
- monuments culturels bâtiments
- ensemble/agglomérat alignement (&n. s. archéologique
- ds danger :
- a de danger des lingles
- R - danger assez sérieux
- S - danger assez sérieux
- T - Danger sérieux
- parcelles de réclame
- A.S.B. - arbres à conserver
- L - haies à conserver
- D - protection des sites

communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

martigny - sion
saint - maurice
(vs) - wallisellen

échelle : 1 / 2'000

date : mars 1995